JCH.CONSULTING

"Apprendre par l'exemple"

www.gerersonbudget.org

GÉRER SON BUDGET

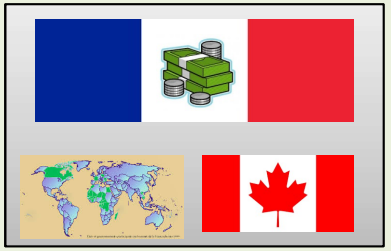

Initiation à la gestion et au suivi d'un budget personnel ou familial

Module d'initiation

Tutoriel n°3

« Les relations avec son banquier »

JCH.CONSULTING
"Apprendre par l'exemple"

Initiation et formation à la gestion et au suivi d'un budget personnel ou familial

TUTORIELS

Module INITIATION

n°	Titre
1	L'environnement d'un budget personnel ou familial
2	Le compte en banque
3	**Les relations avec son banquier**
4	Les crédits
5	Le surendettement
6	L'épargne
7	Les assurances
8	Les impôts
9	Comprendre sa fiche de paye
10	La durée de conservation des documents
11	Comment réduire et maîtriser ses dépenses
12	Quelques principes importants pour bien gérer son budget
13	Présentation succincte d'un budget personnel ou familial

TUTORIELS

Module FORMATION

n°	Titre
14	Les composantes et la structure d'un budget personnel
15	La formalisation et l'organisation d'un budget personnel
16	L'exemple de la mauvaise gestion d'un budget personnel

Le Programme

Les présentations sont téléchargeables au format PDF sur le site « GÉRER SON BUDGET » (htpps://www.gerersonbudget.org)

TUTORIELS

Module PRATIQUE

n°	Titre	
17	Présentation fonctionnelle de l'applicatif Excel de gestion et de suivi du budget	*La méthode*
18	Présentation concrète et séquentielle de la gestion, du suivi et du contrôle du budget	
19	Présentation détaillée des maquettes Excel de suivi du budget	*L'outil*
20	Présentation détaillée de l'applicatif Excel de suivi de 1° niveau du budget	
21	Présentation détaillée de l'applicatif Excel de suivi de 2° niveau du budget	
22	Présentation,analyses et commentaires du budget de Marie-Laure et Sylvain	*La découverte de la méthode*
23	Présentation,analyses et commentaires du budget d'Isabelle	
24	Présentation,analyses et commentaires du budget d'Aurélie et Pierre	
25	Présentation,analyses et commentaires du budget de Solenn et Thomas	
26	Présentation,analyses et commentaires du budget de Christophe et Anna	
27	Présentation,analyses et commentaires du budget d'Adrien et Julien	
28	Présentation,analyses et commentaires du budget de Christelle et Jérôme	
29	Présentation,analyses et commentaires du budget de Karim et Angèle	
30	Exercice d'apprentissage n°0 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Initiation)	*Les exercices d'apprentissage*
31	Exercice d'apprentissage n°1 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 1)	
32	Exercice d'apprentissage n°2 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 2)	
33	Exercice d'apprentissage n°3 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 2)	
34	Exercice d'apprentissage n°4 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 3)	
35	Exercice d'apprentissage n°5 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 4)	
36	Exercice d'apprentissage n°6 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 4)	
37	Exercice d'apprentissage n°7 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 5)	
38	Exercice d'apprentissage n°8 à la gestion et au suivi d'un budget personnel (Force 6)	

JCH.CONSULTING
"Apprendre par l'exemple"
www.gerersonbudget.org

L'environnement de la gestion d'un budget personnel ou familial

les clés de la banque PARTICULIERS

« Les relations avec son banquier »

2

lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Finances & Pédagogie

JCH.CONSULTING
"Apprendre par l'exemple"

« Les relations avec son banquier »

les clés de la banque PARTICULIERS

DES DEVOIRS ET DES DROITS

Le banquier

Le client

- *Il a un devoir d'**information** et de **conseil***
- *il a un devoir de confidentialité **(secret bancaire)***
- *ses engagements figurent sur la **« convention »** de compte et précisent, notamment :*
  - *le fonctionnement du compte,*
  - *le découvert autorisé,*
  - *les moyens de paiement,*
  - *les tarifs bancaires,*
  - *L'envoi une fois par an d'un relevé des frais de gestion de compte…*

- *Il est tenu à un **devoir de loyauté**, notamment en ne faisant pas de fausse déclaration,*
- *Il ne doit faire d'opposition **qu'à l'occasion de la perte, du vol ou de l'utilisation frauduleuse** de ses moyens de paiement (chèque, cartes bancaires).*

- *Il peut bénéficier d'un **DROIT AU COMPTE** auprès de la Banque de France, lorsque aucune banque accepte de lui ouvrir un compte.*

lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Finances & Pédagogie

JCH.CONSULTING
"Apprendre par l'exemple"

EN CAS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

les clés de la banque PARTICULIERS

Les chèques sans provision et ses conséquences

Les frais bancaires et leur tarification

L'utilisation abusive de la carte bancaire

En cas de dépassement de découvert

En cas de rejet de chèque ou de prélèvement

Le dépassement du découvert autorisé

En cas de situation de fragilité financière

lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Finances & Pédagogie

EN CAS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Les chèques sans provision et ses conséquences

En cas d'émission d'un chèque sans provision, la banque informe le client qu'il dispose de 7 jours pour réapprovisionner son compte.
Passé ce délai, le client est enregistré à la Banque de France et devient interdit bancaire. Il lui est désormais impossible d'émettre des chèques sur l'ensemble de ses comptes pendant cinq ans, sauf régularisation.

L'utilisation abusive de la carte bancaire

En cas d'abus (dépassement de la provision du compte ou du découvert autorisé), la banque peut demander la restitution de la carte et l'inscrire l'incident auprès de la Banque de France.
Pour des raisons de sécurité, les retraits et les paiements par cartes bancaires peuvent être plafonnés par la banque (par opération, par montants cumulés sur les 7 derniers jours ou sur le mois courant).

Le dépassement du découvert autorisé

*L'autorisation de découvert permet de rendre son compte débiteur, dans la limite d'un montant autorisé et dans **un délai maximum d'un mois.***
A noter, que la banque prélève sur le découvert des intérêts (agios),
Si le découvert autorisé est dépassé, la banque applique des intérêts plus élevés et peut supprimer l'autorisation de découvert.

Les frais bancaires et leur tarification

En cas d'incident de paiement, (rejet de chèque, dépassement de découvert…) le client doit s'acquitter de FRAIS BANCAIRES (commission d'intervention, frais de rejet…) qui peuvent être importants

En cas de dépassement de découvert

Les frais bancaires sont désormais plafonnés à 8 euros par opération, et 80 euros par mois

En cas de rejet de chèque ou de prélèvement

Les frais bancaires sont désormais limités à :
- 30 euros, dans le cas du rejet d'un chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 euros,
- 50 euros, pour le rejet d'un chèque d'un montant supérieur à 50 euros,
- 20 euros, pourun incident dû à un autre moyen de paiement (prélèvement, virement, TIP...).

En cas de situation de fragilité financière

*Les banques peuvent proposer **l'ouverture d'un compte pour un prix maximum de 3 euros par mois**, avec comme particularités :*
*- **Une carte de paiement** à **autorisation systématique**,*
*- **Un suivi des comptes sur internet** ou smartphone avec alerte SMS,*

JCH.CONSULTING
"Apprendre par l'exemple"

EN CAS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

les clés de la banque
PARTICULIERS

COMPTE BLOQUÉ

Le solde bancaire insaisissable (SBI)

La banque de France et les fichiers

- Le fichier des incidents de **remboursement des crédits** aux particuliers (FICP)
- Le fichier national des **chèques irréguliers** (FNCI)
- Le fichier **central des chèques** (FCC)
- Le fichier **des comptes bancaires**

lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Finances & Pédagogie

EN CAS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Le solde bancaire insaisissable (SBI)

Le solde bancaire insaisissable comprend :

- le RSA (revenu de solidarité active,

- l'allocation de solidarité spécifique,

- l'allocation d'insertion,

-les prestations en nature de la sécurité sociale (remboursement des frais médicaux…),

- les prestations familiales.

La banque de France et les fichiers

Le fichier central des chèques (FCC)

Les banques doivent signaler leurs clients qui ont émis des chèques sans provision (processus de l'interdiction bancaire).
L'usage abusif d'une carte bancaire entraîne une inscription sur ce fichier dans la limite de deux ans.

Le fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)

Ce fichier recense tout incident lié au prélèvement d'une échéance de prêt (dettes non professionnelles), à partir de deux mensualités de crédit impayées, ou lorsqu'une échéance est restée impayée plus de 60 jours.

Le dépôt d'un dossier de surendettement implique l'inscription d'office au FICP.

Ce fichier doit être obligatoirement consulté par les établissements de crédit lors d'une demande de crédit à la consommation, pour reconduire un crédit renouvelable ou pour délivrer une autorisation de découvert de plus d'un mois.

Le fichier national des chèques irréguliers (FNCI)

Ce fichier permet à une personne qui reçoit un chèque en paiement d'un bien ou d'un service de s'assurer en consultant ce fichier que le chèque est régulier.
Ce service est payant.

Le fichier des comptes bancaires (FICOBA)

Ce fichier est géré par la Direction générale des Finances Publiques. Il est ***accessible à l'administration fiscale, aux douanes et à la justice.***
Ce fichier centralise toutes les ouvertures et fermetures de comptes.
La Banque de France interroge ce fichier afin d'identifier l'ensemble des comptes détenus par une personne interdite bancaire.

JCH.CONSULTING

"Apprendre par l'exemple"

www.gerersonbudget.org

GÉRER SON BUDGET

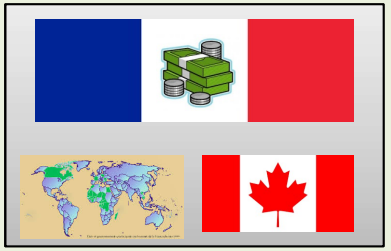

Initiation à la gestion et au suivi d'un budget personnel ou familial

Module d'initiation

Le prochain tutoriel (n°4)

« Les crédits »

NB: Vous pouvez télécharger cette présentation au format PDF
sur le site « GERER SON BUDGET » (htpps://www.gerersonbudget.org)